



# LE BREF

*Le français, langue de travail et de service*

VOLUME 50 – N° 2

JUILLET 2021

ISSN 0847-3560

## LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

On se rappellera que, le 15 janvier 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait annoncé la nomination de deux commissaires, « qui entreprendront une révision de la Loi sur les langues officielles »<sup>1</sup>, laquelle doit être terminée au plus tard le 31 décembre 2021<sup>2</sup>. Cette annonce, qui était tant attendue, nous avait toutefois laissé sur notre appétit et nous avait déçu dans la mesure où nous constatons que le premier ministre persistait à y voir l'occasion de « trouver des manières d'améliorer l'accès aux deux langues officielles pour tous les gens du Nouveau-Brunswick ».

En effet, pareille question est contraire à la raison d'être de la *Loi*, dont le but, nous dit le législateur, la veille de son adoption, « est de permettre aux citoyens du Nouveau-Brunswick de pouvoir vivre dans leur langue,

qu'ils soient francophones ou anglophones »<sup>3</sup>.

Le 26 février 2021, on apprenait que la province nommait la juge Yvette Finn et John McLaughlin, ancien sous-ministre du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, comme commissaires chargés d'entreprendre une révision de la *Loi*. Ces nominations ont malgré tout bien été accueillies par les organismes communautaires acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick.

Au début du mois de mai 2021, la province a également dévoilé son nouveau site web ([www.nbbilingue.ca](http://www.nbbilingue.ca)), qui est maintenant disponible afin que la population néo-brunswickoise puisse participer au processus de consultation publique en lien avec la

<sup>1</sup> Gouvernement du Nouveau-Brunswick, « Révision de la Loi sur les langues officielles », en ligne : [https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/affaires\\_intergouvernementales/nouvelles/communiqu2021.01.0028.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/affaires_intergouvernementales/nouvelles/communiqu2021.01.0028.html).

<sup>2</sup> *Loi sur les langues officielles*, L.N.-B. 2002, ch. O-0.5, art 42(1), [*Loi*].

<sup>3</sup> Chambre de l'Assemblée législative, le jeudi 6 juin 2002 à la p. 44.

révision de la *Loi*. Sur ce site web, on y retrouve diverses informations, telles qu'une présentation des commissaires et leurs rôles, un questionnaire ouvert au public et la chronologie des étapes du processus de consultation.

Afin de demeurer proactif dans ce dossier d'intérêt, nous avons contacté la commissaire Finn au mois de mai afin de lui demander à être entendus en personne dans le cadre du processus de révision de la *Loi*. Notre demande a immédiatement été acceptée et l'AJEFNB, par l'entremise de son président, M<sup>e</sup> Florian Arseneault, et de son directeur général, M<sup>e</sup> Alexandre Vienneau, a eu l'occasion de rencontrer les commissaires par vidéoconférence le 21 juillet 2021.

Au cours de cette rencontre, notre président et notre directeur général ont discuté avec les commissaires des dispositions de la *Loi* qui, selon l'AJEFNB, nécessitent des changements substantiels.

Afin de demeurer concis et de ne pas trop nous éloigner de notre champ d'expertise, nos recommandations et commentaires ont principalement porté sur le domaine juridique. Plus précisément, nous avons mis l'accent sur deux enjeux juridiques où l'AJEFNB a déployé plusieurs efforts et ressources au cours des dernières années : 1) les dispositions entourant le mandat, les pouvoirs, les obligations et le processus de nomination du commissaire aux langues officielles; et 2) l'administration de la justice.

Nous avons également discuté brièvement des autres dispositions de la *Loi* qui nécessitent des changements, telles que celles qui se rattachent à l'effectivité de la *Loi*, ainsi que des recommandations antérieures émises par l'AJEFNB lors du dernier processus de révision de la *Loi* en 2012.

En guise de préparation pour cette rencontre, l'AJEFNB a également préparé un mémoire qu'elle a soumis aux commissaires, lequel sera rendu public dans les prochains jours.

Bien entendu, la révision de la *Loi* constitue un dossier important actuel pour l'AJEFNB, mais également pour l'ensemble des organismes acadiens et francophones de la province. À cet égard, notre directeur général a participé à plusieurs rencontres menées par la SANB, où l'ensemble des organismes acadiens et francophones ont eu la chance d'articuler leur position sur la question.

À l'issue de ces rencontres, un consensus clair s'est dégagé : en aucun cas une révision « statut quo » ne sera acceptée par la communauté acadienne et francophone en ce qui concerne la révision décennale de la *Loi*. À cet égard, l'AJEFNB a d'ailleurs été cosignataire d'un communiqué de presse.

Bref, d'ici la conclusion de la révision de la *Loi*, l'AJEFNB va continuer de collaborer étroitement avec les autres organismes acadiens et francophones ainsi qu'avec les représentants du gouvernement afin de faire progresser positivement ce dossier, qui revêt d'une importance primordiale pour la communauté de langue officielle minoritaire du Nouveau-Brunswick.

## **MODERNISATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU CANADA**

Le 15 juin 2021, la ministre du Développement économique et des Langues officielles du Canada, Mélanie Joly, a finalement déposé le projet de loi C-32 – *La Loi modifiant la Loi sur les langues officielles et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*<sup>4</sup>. Après plusieurs années d'attente, l'AJEFNB a accueilli

---

<sup>4</sup> PL C-32, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles et apportant des modifications connexes et corrélatives à*

*d'autres lois*, 2<sup>e</sup> sess, 43<sup>e</sup> lég, 2021, (première lecture le 15 juin 2021), [projet de loi].

favorablement ce projet de loi et est heureuse de constater que la majorité des revendications avancées au fil des ans par les communautés francophones en situation minoritaire se retrouvent dans ce projet de loi.

Somme toute, ce projet de loi est très prometteur et comporte très peu de lacunes. Or, étant donné que la chambre des communes est présentement en pause estivale et le fait que de nouvelles élections pourraient avoir lieu dans un avenir rapproché, mentionnons également qu'il apparaît évident que ce projet de loi ne sera pas adopté aussitôt.

En effet, dans ce contexte temporel, il aurait certainement été souhaitable que ce projet de loi soit déposé plus tôt afin que le processus législatif suive son cours habituel et mène à la sanction royale dudit projet de loi. Dans un scénario où le gouvernement libéral ne serait pas reporté au pouvoir, il y a lieu de s'inquiéter que tout ce processus pourrait tomber à l'eau et que tout serait à recommencer.

L'AJEFNB est toutefois confiante et espère que la bonne volonté politique de tous les partis primera sur la partisanerie politique afin qu'ils collaborent activement dans ce dossier, qui revêt d'une importance primordiale pour l'avancement et le respect des droits linguistiques des communautés minoritaires francophones du Canada. Chose certaine, l'AJEFNB va continuer de collaborer avec tous les partis et tous les intervenants impliqués dans ce dossier afin qu'une modernisation de la *Loi sur langues officielles* du Canada voie enfin le jour.

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021**

Le 4 mai 2021, au nom du président de l'AJEFNB, nos membres ont reçu un avis de convocation leur indiquant que notre assemblée générale annuelle aurait lieu le mercredi 9 juin 2021. Malheureusement, le quorum n'a pas été atteint lors de cette

assemblée et, par conséquent, elle a dû être remise au mercredi 23 juin 2021.

En vertu de l'article 7.05 de notre Règlement, notre assemblée générale a donc tout de même pu avoir lieu. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour remercier ceux et celles qui se sont joints à nous, soit lors de la première tentative d'assemblée, ou encore lors de la deuxième. Parmi les faits importants à noter, voici la liste de nos membres qui ont été élus sur notre conseil d'administration pour la prochaine année :

**Président** : M<sup>e</sup> Florian ARSENAULT  
**Vice-président** : M<sup>e</sup> Euclide LEBOUTHILLIER  
**Secrétaire-Trésorière** : M<sup>e</sup> Brigitte OUELLETTE  
**Péninsule acadienne** : M<sup>e</sup> Harold MICHAUD  
**Chaleur** : M<sup>e</sup> Mario LANTEIGNE  
**Restigouche** : M<sup>e</sup> Marilyne ST-LAURENT  
**Madawaska** : M<sup>e</sup> Monica PLOURDE  
**Victoria/Carleton** : M<sup>e</sup> Tina LAGACÉ-RIVARD  
**Fredericton** : M<sup>e</sup> Véronique GUITARD  
**Fundy** : M<sup>e</sup> Lucia WESTIN  
**Corps professoral** : M<sup>e</sup> Érik LABELLE EASTAUGH  
**Assoc. étudiant(e)s** : M<sup>me</sup> Céleste BRANCH  
**Services juridiques**: M. Yves GOGUEN

## **NOMINATION DE MAÎTRE MARIE-EVE NOWLAN AU CA**

Dans les semaines qui ont suivi notre AGA, l'AJEFNB a reçu la candidature de Maître Marie-Eve Nowlan pour pourvoir le poste de représentante de la région Westmorland. Puisque M<sup>e</sup> Nowlan possède toutes les qualités, compétences et connaissances requises pour occuper ce poste, les membres de notre CA ont favorablement accueilli cette candidature, en adoptant à l'unanimité une résolution ayant pour objet d'entériner sa candidature.

L'AJEFNB est très heureuse d'accueillir M<sup>e</sup> Nowlan au sein de son conseil d'administration et elle a bien hâte de collaborer avec elle! Le profil complet de M<sup>e</sup> Nowlan, qui travaille actuellement comme avocate au cabinet Fidelis Law Droit, à Moncton, sera publié dans les prochains mois.

**NOMINATION DE L'HONORABLE  
JUGE MAHMUD JAMAL  
À LA COUR SUPRÊME DU  
CANADA**

Le 17 juin 2021, le gouvernement du Canada a annoncé la nomination du juge Mahmud Jamal à la Cour suprême du Canada. À ce sujet, l'AJEFNB a publié un communiqué de presse le 22 juin 2021, lequel est disponible sur notre site web. L'AJEFNB se réjouit de la nomination du juge Jamal à la Cour suprême du Canada. Cette nomination survient à la suite du départ à la retraite de la juge Rosalie Silberman Abella. La nomination du juge Jamal, un juge bilingue, s'inscrit comme une action essentielle dans le but d'assurer que l'accès équitable à la justice dans les deux langues officielles soit possible au Canada. Au nom de tous ses membres, l'AJEFNB offre ses plus sincères félicitations au juge Mahmud Jamal.

**NOMINATION DE  
M<sup>ME</sup> MARY SIMON COMME  
GOUVERNEURE GÉNÉRALE**

Le 6 juillet 2021, le gouvernement du Canada a annoncé la nomination de M<sup>me</sup> Mary Simon à titre de nouvelle gouverneure générale du Canada.

Mme Simon est une leader inuite au parcours et à l'engagement exemplaire. Au cours de sa carrière, elle a, entre autres, été représentante autochtone lors de négociations entourant le rapatriement de la Constitution canadienne, ambassadrice aux affaires circumpolaires et première Inuk à obtenir un poste d'ambassadrice, au Danemark.

Bien que cette nomination soit une étape historique franchie au pays et un pas en avant pour la réconciliation avec les peuples autochtones, l'AJEFNB déplore le fait que le gouvernement de Justin Trudeau ait nommé une personne qui ne parle pas les deux langues officielles. Dans un pays où le français et l'anglais ont un statut et des droits et privilèges égaux, l'AJEFNB soutient qu'il

est nécessaire que les postes de haute importance comme celui de gouverneur général du Canada soient occupés par des personnes maîtrisant les deux langues officielles.

Au nom de tous ses membres, l'AJEFNB offre ses plus sincères félicitations à M<sup>me</sup> Mary Simon dans ses nouvelles fonctions et salue son engagement à développer ses connaissances en français. Nous lui souhaitons bonne chance dans son nouveau poste.

**DES MEMBRES DE  
L'AJEFNB SE DISTINGUENT**

L'AJEFNB désire féliciter l'un de ses membres honoraires, le professeur Michel Doucet, c.r., ainsi que le professeur Donald Poirier, qui ont reçu le statut de professeur émérite de la part de l'Université de Moncton lors des cérémonies de collation des grades qui ont eu lieu en mai dernier. Le statut de professeur émérite est décerné par l'Université de Moncton aux professeurs à la retraite dont les dossiers démontrent l'excellence en enseignement et en recherche ainsi qu'en services à la collectivité, la création ou le développement.

L'AJEFNB désire également féliciter M<sup>c</sup> Basile Chiasson, c.r., qui est devenu, en mai dernier, le rédacteur en chef du Bulletin des avocats. Pendant de nombreuses années avant sa nomination, M<sup>c</sup> Chiasson était également le président du comité des contributions d'articles pour la publication.

Le Bulletin des avocats est publié trimestriellement par l'Association du Barreau canadien – Division du Nouveau-Brunswick à l'ensemble de ses membres et comprend des textes de doctrine, le message du président, des notes de cas et des sommaires de décisions, des avis de pratique, les faits saillants de la législation ainsi que des articles de fond.

## NOS DOSSIERS EN RAFALES

### *Plainte au CLONB et poursuite judiciaire*

Nous nous souviendrons que, M<sup>e</sup> Gabriel Poliquin, qui travaille maintenant au cabinet Gib Van Ert Law, et M<sup>e</sup> Alyssa Tomkins, du cabinet Caza Saikaley, ont accepté de prendre le dossier pro bono et nous profitons encore une fois de l'occasion pour les remercier chaleureusement pour leur dévouement à l'égard de ce dossier d'intérêt public.

Le mois dernier, nous avons appris que l'audience de cette cause qui devait avoir lieu le 26 mai 2021 a dû être annulée et repoussée au 26 août 2021. En effet, nous avons été informés par le Bureau de la greffière de la circonscription judiciaire de Moncton qu'il n'y avait aucun juge disponible pour entendre cette affaire le 26 mai.

Au mois de mai, notre président et notre directeur général ont rencontré M<sup>e</sup> Poliquin afin de discuter des arguments qui seront présentés lors de l'audience. M<sup>e</sup> Poliquin a également préparé une ébauche du mémoire qui sera déposé à la Cour au nom de l'AJEFNB.

L'AJEFNB a entièrement confiance en ses représentants juridiques et nous sommes persuadés que ces derniers seront en mesure d'établir le bien-fondé des prémisses avancées dans notre avis de requête, ce qui mènera, nous l'espérons, à une déclaration de la Cour en notre faveur.

### *Intervention à la Cour d'appel fédérale*

En raison de la pandémie, nous ne connaissons toujours pas la date d'audience dans l'affaire *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c. Canada (Emploi et Développement social)* dans laquelle nous avons obtenu, le 28 août 2019, le statut d'intervenante. À suivre...

## *Le mandat de la CLONB*

Après un an d'effort et de démarches dans ce dossier, nous avons décidé d'attendre que le processus de révision de la *Loi sur les langues officielles* du N.-B. soit terminé avant d'examiner les possibilités qui s'offrent à nous dans ce dossier. À suivre...

## LA PUBLICATION DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici les résolutions qui ont été adoptées par le conseil d'administration lors de sa dernière réunion du 23 juin 2021, ainsi que par courriel le 15 juillet 2021 :

1. **Signatures autorisées** : Il est proposé par M<sup>e</sup> Marilyne St-LAURENT, appuyé par M<sup>e</sup> Monica PLOURDE que les membres du Bureau de direction soient les signataires autorisées de l'AJEFNB, soit M<sup>e</sup> Florian ARSENEAULT, en tant que président, M<sup>e</sup> Euclide LEBOUTHILLIER, en tant que vice-président et M<sup>e</sup> Brigitte OUELLETTE, en tant que secrétaire/trésorière. Adopté à l'unanimité.
2. **Signatures mécaniques** : Il est proposé par M<sup>e</sup> Harold MICHAUD, appuyé par M<sup>e</sup> Monica PLOURDE que les signatures mécaniques de M<sup>e</sup> Florian ARSENEAULT, en tant que président, de M<sup>e</sup> Euclide LEBOUTHILLIER, en tant que vice-président et de M<sup>e</sup> Brigitte OUELLETTE, en tant que secrétaire/trésorière soient utilisées sur les chèques et autres documents officiels de l'AJEFNB. Adopté à l'unanimité.
3. **Nomination de M<sup>e</sup> Marie-Eve Nowlan** : Il est proposé par M<sup>e</sup> Marilyne ST-LAURENT et appuyé par M<sup>me</sup> Céleste BRANCH que M<sup>e</sup> Marie-Eve NOWLAN soit nommée sur le conseil d'administration de l'AJEFNB à titre de représentante de la région Westmorland jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée générale annuelle de l'AJEFNB. Adopté à l'unanimité.



## **LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

Bien que le Barreau du Nouveau-Brunswick permette aux avocat(e)s de reporter leurs heures de formation professionnelle continue de 2020 à 2021, l'AJEFNB souhaite toujours offrir des formations professionnelles pour l'année en cours. D'ailleurs, nous sommes toujours à la recherche de conférenciers et conférencières. Nous invitons tous nos membres qui souhaiteraient offrir une formation à communiquer avec nous.

Dans l'optique de demeurer pertinent et actuel dans les formations qu'offre l'AJEFNB, nous invitons également nos membres à nous faire parvenir des suggestions de thématiques de formation qu'ils aimeraient recevoir. À cet égard, un court sondage va être envoyé à nos membres par courriel dans les prochains mois afin de sonder l'intérêt des domaines de droit auxquels nos membres aimeraient recevoir de la formation.

## **SÉANCES D'INFORMATION SUR L'AIDE MÉDICALE À MOURIR ET LES CONSÉQUENCES DE L'ENTRÉE EN FOYER DE SOINS**

M<sup>e</sup> Nathalie Chiasson, c.r., a de nouveau accepté de donner des séances d'information au cours de l'exercice financier 2021-2022. Nous avons récemment appris de Justice Canada que notre demande de subvention pour ce projet avait été acceptée.

## **SÉANCES D'INFORMATION POUR LES ÉLÈVES FRANCOPHONES**

M<sup>e</sup> Anik Bossé, c.r., a de nouveau accepté de donner des séances d'information aux élèves des écoles secondaires francophones au cours de l'exercice financier 2021-2022. Cependant, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de Justice Canada quant à savoir si notre demande de subvention sera encore une fois acceptée.

## **SÉANCES D'INFORMATION SUR LES TESTAMENTS ET SUCCESSIONS**

M<sup>e</sup> Florian Arseneault, M<sup>e</sup> Nathalie Chiasson, c.r., M<sup>e</sup> Annie Daneault, c.r. et M<sup>e</sup> Mélanie McGrath ont de nouveau accepté de donner des séances d'information sur les testaments et successions au grand public. Nous avons récemment appris de Justice Canada que notre demande de subvention pour ce projet avait été acceptée.

## **PUBLICATION D'UN LIVRE AU SUJET DE LA RÈGLE 22 DES RÈGLES DE PROCÉDURE**

M<sup>e</sup> Basile Chiasson, c.r., auteur prolifique et bien connu pour son ouvrage prisé qui s'intitule *Règles de procédure du N.-B. annotées*, se penche maintenant sur la nouvelle règle 22 des *Règles de procédure*. L'ouvrage en est rendu aux dernières étapes de mise en page et devrait donc être acheminé à l'imprimeur sous peu. Un lancement officiel aura également lieu et nos membres recevront une invitation par courriel. Nous aimerions rappeler que ce projet est rendu possible grâce à l'appui financier de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick.

## **PROJETS PANCANADIENS**

L'AJEFNB participe à deux projets d'envergure nationale. L'un, dont l'appui provient du ministère de la Justice du Canada, vise à déployer des efforts afin de contrer le harcèlement sexuel au travail et l'autre, dont l'appui provient du ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, porte sur des séances d'information qui seront offertes aux nouveaux arrivants.

## PROFIL D'UN MEMBRE



**M<sup>me</sup> Céleste Branch** – Originaire de Bathurst au Nouveau-Brunswick, Céleste Branch réside actuellement à Dieppe. Étudiante en deuxième année au programme de *juris doctor* de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, M<sup>me</sup> Branch est également titulaire d'un diplôme préparatoire aux sciences de la santé (D.S.S.) de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, ainsi qu'un baccalauréat ès sciences avec une majeure en biochimie et une mineure en psychologie (B.Sc) de l'Université de Moncton, campus de Moncton.

À l'heure actuelle, M<sup>me</sup> Branch travaille comme étudiante d'été au cabinet McInnes Cooper de Moncton. Tout récemment, sa candidature a également été retenue par la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick afin d'effectuer un stage de mentorat à l'automne 2021 avec le juge en chef du Nouveau-Brunswick, l'honorable Marc Richard.

Depuis le début de ses études, M<sup>me</sup> Branch a reçu plusieurs bourses en raison de son implication et de son rendement académique supérieur, dont notamment les bourses suivantes : Pierre-Amand Landry, Barreau du Nouveau-Brunswick, Fondation pour l'avancement du droit au N.-B., Gendarmes de la GRC Cst. Larche, Ross et Gevaudan, J. Harper Kent et Fondation Harrison McCain.

M<sup>me</sup> Branch est également très impliquée dans sa communauté. En effet, en plus d'être la vice-présidente exécutive de l'association des étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, elle fait également du bénévolat pour le concours de plaidoirie McKelvey ainsi que pour le Réseau national d'étudiants ProBono avec l'Association des parents francophones du Nouveau-Brunswick. Dans le passé, elle a également été éducatrice à Parlons sciences (Let's Talk Science) et juge pour l'exposciences du district francophone du Nord-Ouest.

Bien qu'elle soit toujours incertaine de son domaine de pratique futur, M<sup>me</sup> Branch porte un intérêt particulier pour les domaines de droit suivants : santé, travail, négligence professionnelle, assurances, litige, famille et propriété intellectuelle. En travaillant au cabinet McInnes Cooper, M<sup>me</sup> Branch se dit choyée puisqu'elle peut explorer la plupart de ces domaines.

Dans ses temps libres, M<sup>me</sup> Branch aime demeurer active et pratique plusieurs sports, tels que le golf, le cardiovélo, la course à pied, la natation et la planche à pagaie. Elle aime également faire de la lecture, passer du temps avec ses ami(e)s et sa famille et faire des voyages culturels et humanitaires.

Depuis environ un mois, M<sup>me</sup> Branch s'est jointe à l'équipe de l'AJEFNB en tant que représentante étudiante de la faculté de droit de l'Université de Moncton. D'ores et déjà, M<sup>me</sup> Branch s'implique activement au sein du conseil d'administration et apporte de nouvelles idées qui contribuent positivement à faire avancer les dossiers de l'AJEFNB. Au cours de la prochaine année, M<sup>me</sup> Branch sera certainement sollicitée afin d'augmenter le recrutement de nos membres, notamment au sein de la population étudiante de la faculté de droit de l'Université de Moncton, soit la prochaine génération d'avocat(e)s francophones. Chose certaine, l'AJEFNB est bien heureuse de la compter parmi ses membres et son conseil d'administration et nous avons bien hâte de collaborer avec elle!

## **MEMBRES**

Nous invitons nos membres à nous faire part de tout dossier qui est susceptible d'intéresser l'AJEFNB. Pareil échange est essentiel et nous permet d'exercer pleinement notre mandat. Nous invitons également nos membres à nous faire parvenir leur biographie et leur C.V. afin que nous puissions, pour ceux et celles qui le désirent, les publier sur nos réseaux sociaux et dans nos prochaines éditions du Bref.



Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick Inc.

**Président :** M<sup>e</sup> Florian ARSENEAULT  
**Directeur général :** M<sup>e</sup> Alexandre VIENNEAU



18, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B. E1A 3E9  
(506) 853-4151  
[association@ajefnb.nb.ca](mailto:association@ajefnb.nb.ca)  
[www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)



**L'AJEFNB est une association à but non lucratif créée en 1987. Elle œuvre activement à l'avancement de l'exercice du droit et à l'accès à la justice en français au Nouveau-Brunswick. Forte de ses 185 membres – avocates et avocats, juges, stagiaires, étudiantes et étudiants – elle occupe une place de choix sur la scène publique et politique en tant que porte-parole auprès des autorités législatives et gouvernementales.**